



Anticiper et s'adapter au risque
pour construire le projet de territoire
témoignage Pays Basque

Stratégie locale de gestion des risques littoraux
PAC et dire de l'Etat sur le risque érosion littorale
Prise en compte du risque lors de l'élaboration du SCOT et des PLUi

19/10/20



Communauté
D'AGGLOMERATION
PAYS BASQUE

EUSKAL
HIRIGUNE
Elkargoa

WWW.COMMUNAUTE-PAYSBASQUE.FR



La Côte basque, un linéaire de 35 km :

- ✓ **Constitué de falaises rocheuses (principalement) et d'une côte sableuse, 8 communes d'Anglet à Hendaye,**
- ✓ **Très urbanisé, 180 000 habitants (300 000 habitants à l'échelle du Pays basque),**
- ✓ **Avec de nombreux usages et une activité économique autour de l'océan (tourisme, activités nautiques, pêche,...),**





Anglet



Biarritz



Bidart



Guéthary

De multiples enjeux soumis aux risques d'érosion et de submersion



Saint-Jean-de-Luz



Ciboure



Urrugne



Hendaye

Le recul du trait de côte est une réalité que l'on vit chaque année

Des pertes moyennes de 50cm à 1m/an pour la côte sableuse et de 20cm/an pour la côte rocheuse, avec parfois des décrochages massifs



Anticiper et s'adapter au risque pour construire le projet de territoire

En 2013, la première action a été de **commander au BRGM la projection du recul du trait de côte à l'horizon +30 ans (2043)**

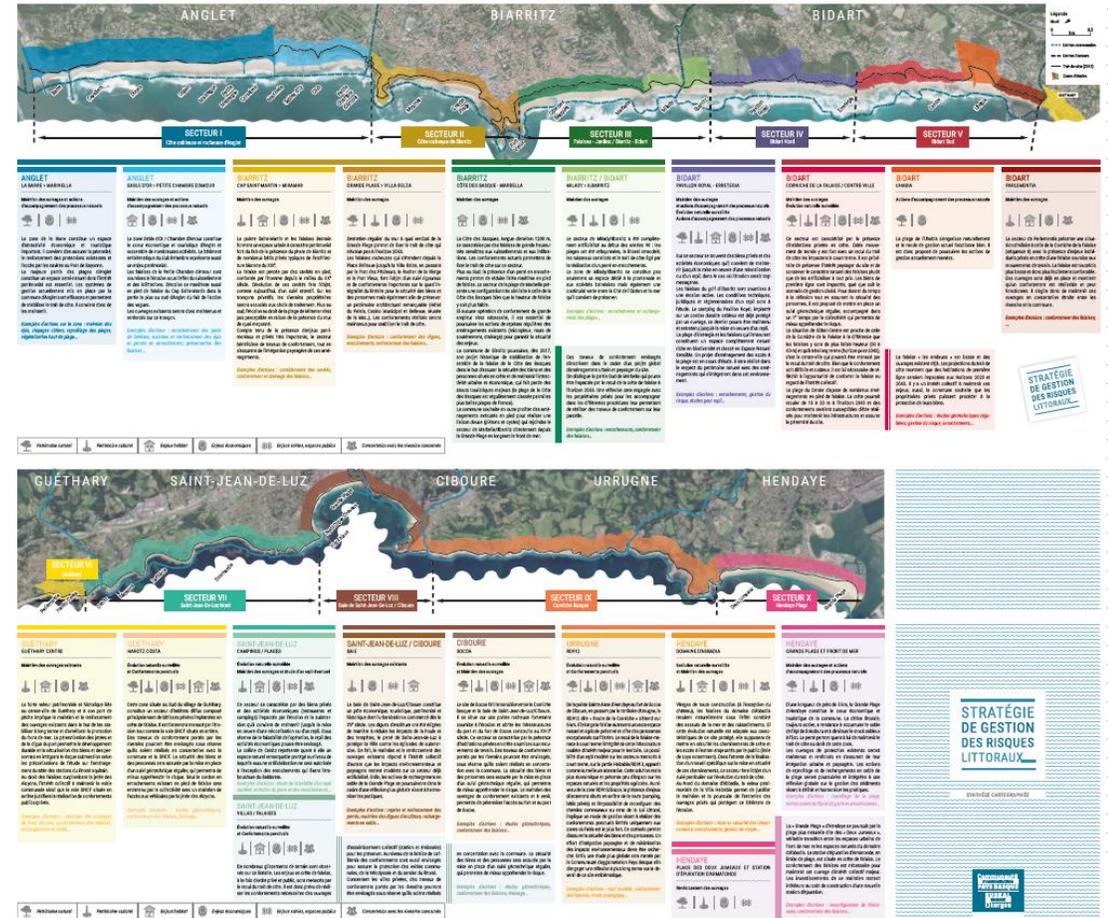
Sur cette base, les 8 communes, la CAPB et les partenaires (Etat, OCA,...) ont travaillé pendant 4 ans

En 2017, la CAPB a adopté une **véritable feuille de route volontariste** pour gérer à la fois les risques d'érosion et de submersion à l'horizon 2043 :

la **stratégie de gestion des risques littoraux** qui définit les choix de gestion pour chaque secteur

1 action participe plus particulièrement à l'anticipation dans les projets de territoire :

La prise en compte du risque érosion dans les documents d'urbanisme



PRISE EN COMPTE DU RISQUE EROSION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Notre objectif : ne pas augmenter les enjeux dans les secteurs à risque à l'horizon 2043

la juriste conseil de la CAPB préconise l'intégration du risque côtier dans le règlement des PLU et PLUi - Code de l'urbanisme : les dernières données disponibles sur la connaissance d'un risque sont à mobiliser pour répondre à l'objectif de prévention des risques assigné aux documents d'urbanisme (L101-2)

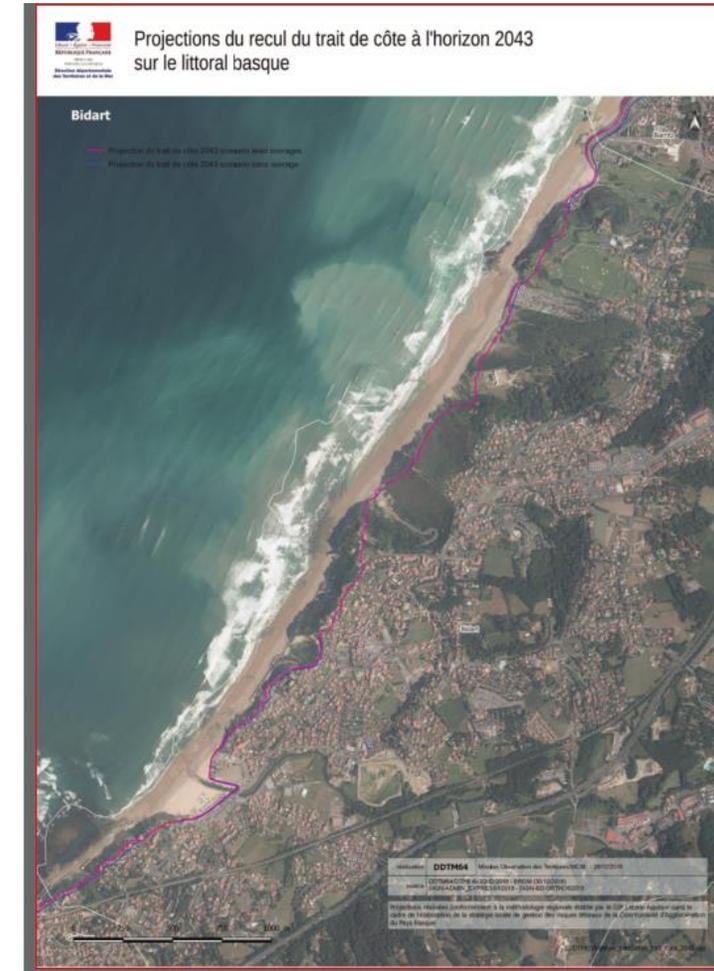
Or, la prescription de PPRL érosion n'est plus d'actualité

On a opté pour la mise en place d'un travail technique et politique avec l'Etat et les communes pendant 1 an

Qui a aboutit à

→ **Un Porter à connaissance et dire de l'Etat sur les risques d'érosion littorale et de recul du trait de côte à l'horizon 2043** est adressé par le Préfet en avril 2019 à la CAPB compétente en matière d'urbanisme. **Il sert au contrôle de légalité**

→ **Les PLU récemment révisés ont intégré le risque érosion littorale à l'horizon 2043, le PLUi en cours d'élaboration aussi**



Les grands principes du PAC Erosion et dire de l'Etat

- ✓ Les projections de recul du trait de côte à horizon 2043 (avec et sans ouvrages existants) permettent de délimiter des zones d'aléas et de vulnérabilité avec les règles associées (constructions nouvelles, extensions...).

« **Risque plus important en zone d'aléas = règles plus strictes / zone de vulnérabilité** »

- ✓ La reconstruction à l'identique est possible sauf si la démolition a été causée par l'érosion et à condition de ne pas créer d'hébergements supplémentaires
- ✓ *les ouvrages de protection des biens et des personnes, installations saisonnières démontables et démontées, installations nécessaires aux missions de service public/sécurité et salubrité, monuments historiques* ne sont pas concernés par le Dire de l'Etat



Le SCoT en cours d'élaboration : une opportunité pour mettre en perspective l'ensemble des risques et leurs effets combinés

Le SCoT : un cadre stratégique, qui doit anticiper le long terme pour poser une vision à 20 ans... mais des principes d'aménagement «immédiatement » mobilisables dans les PLUi et les politiques publiques

Une question de méthode

- 1. Resituer l'ensemble des risques et leurs effets combinés sur le territoire**
 - ➔ Enjeu : comprendre où sont les vulnérabilités, quelles sont les potentiels d'adaptation et/ou opportunités ?
- 2. Anticiper ces risques à long terme, en tenant compte des effets du changement climatique**
 - ➔ Limites : l'incertitude des modèles (2100) et des « effets domino »
- 3. Resituer les enjeux dans des approches paysagères dynamiques... pour faciliter l'implication des élus et des acteurs et des citoyens**

Une question d'ambition

- 1. Jusqu'où les élus, les acteurs privés et les citoyens seront-ils prêts à aller ?**
- 2. Risque érosion = un enjeu parmi d'autres en lien avec le changement climatique et la transition nécessaire écologique et énergétique (ex. enjeux eau potable, inondation, assainissement)**

